

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Absents excusés : Mme Yvette LEROY.

M. Frédéric DEHAY a été désigné secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LA
DEFENSE INCENDIE
Délibération n°20230201**

Le 28 juin 2021, par délibération n°20210401, le Conseil Municipal a décidé :

- de l'adoption du programme pour l'opération de création de réserves d'eau enterrées destinées à la lutte contre l'incendie en deux tranches de travaux, la première tranche portant sur la réserve d'eau d'En Rouget et la seconde sur les réserves d'eau d'En Lance, d'En Rambert et de Riou Naou ;
- d'approuver le contenu du marché de maîtrise d'œuvre à tranche optionnelle proposé pour la réalisation de l'opération de travaux qui fait l'objet du programme adopté ;
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de travaux qui fait l'objet du programme adopté, à la société Altereo dont l'agence régionale d'Occitanie est domiciliée 26 chemin de Fondeyre, 31200Toulouse, pour le montant de l'offre de prix proposée par celle-ci ;
- et d'autoriser en conséquence, Madame le Maire à conclure ce marché avec la société précitée.

Le montant de l'ensemble des travaux et études a été réactualisé à 222 500 euros HT par la société Altereo, suite à la flambée du coût des matières premières.

Les travaux de défense incendie étant éligibles au fonds vert, Madame le Maire propose de déposer un dossier.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 031-213105018-20230413-20230201-DE

Berger
Levrault

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre du fonds vert pour l'obtention de l'aide financière la plus élevée possible, ainsi que tout autre financeur potentiel ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Véronique RABANEL



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMEN.

Absents excusés : Mme Yvette LEROY.

M. Frédéric DEHAY a été désigné secrétaire de séance.

**VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Délibération n°20230202**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le compte administratif 2022.

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
011 - Charges à caractère général	98 898.42 €
012 - Charges de personnel	47 877.73 €
014 - Atténuation de produits	46 477.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	76 825.82 €
66 - Charges financières	1 179.01 €
TOTAL	271 257.98 €

<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
013 - Atténuation de charges	1 719.40 €
70 - Produits services, domaine et ventes div	2 064.00 €
73 - Impôts et taxes	216 676.00 €
74 - Dotations et participations	59 051.11 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 011.73 €
TOTAL	299 522.24 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 031-213105018-20230413-20230202-BF

Recevoir
Levraut

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
16 – Emprunts et dettes assimilées	6 116.80 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 695.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	1 139.30 €
Total des opérations d'équipement	63 276.26 €
TOTAL	72 227.36 €

<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
10 - Dotations et fonds divers	31 780.75 €
13 - Subventions d'investissement	13 608.76 €
TOTAL	45 689.51 €

Madame le Maire quitte la salle et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte administratif de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Véronique RABANEL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMEN.

Absents excusés : Mme Yvette LEROY.

M. Frédéric DEHAY a été désigné secrétaire de séance.

**VOTE COMPTE DE GESTION 2022
Délibération n°20230203**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion 2022.

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
011 - Charges à caractère général	98 898.42 €
012 - Charges de personnel	47 877.73 €
014 - Atténuation de produits	46 477.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	76 825.82 €
66 - Charges financières	1 179.01 €
TOTAL	271 257.98 €

<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
013 - Atténuation de charges	1 719.40 €
70 - Produits services, domaine et ventes div	2 064.00 €
73 - Impôts et taxes	216 676.00 €
74 - Dotations et participations	59 051.11 €
75 - Autres produits de gestion courante	20 011.73 €
TOTAL	299 522.24 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 031-213105018-20230413-20230203-BF

Berger
Levrault

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
16 – Emprunts et dettes assimilées	6 116.80 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 695.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	1 139.30 €
Total des opérations d'équipement	63 276.26 €
TOTAL	72 227.36 €

<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
10 - Dotations et fonds divers	31 780.75 €
13 - Subventions d'investissement	13 608.76 €
TOTAL	45 689.51 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de gestion de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Veronique RABANEL

31501
Code INSEE

Commune de Saint-Marcel-Paulel
Commune

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 031-213105018-20230413-20230204-BF

Reçu
Lévy-Saut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Véronique RABANEL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 536 853.49 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	28 264.26 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	508 589.23 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	536 853.49 €
D Solde d'exécution d'investissement	40 608.27 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-35 141.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 536 853.49 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	536 853.49 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Véronique RABANEL, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Saint-Marcel-Paulel, le 13/04/2023.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Absents excusés : Mme Yvette LEROY.

M. Frédéric DEHAY a été désigné secrétaire de séance.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023
Délibération n°20230205

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le budget municipal pour 2023.

<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
011 - Charges à caractère général	138 000.00 €
012 - Charges de personnel	65 000.00 €
014 - Atténuation de produits	46 477.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	387 269.46 €
66 - Charges financières	1023.04 €
023 – Virement à la section de fonctionnement	187 158.99 €
042 – Opération ordre transf. entre sections	2 994.75 €
TOTAL	827 923.24 €

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
002 – Solde d'exécution de fonctionnement reporté	536 853.49 €
70 - Produits des services	2 370.00 €
73 - Impôts et taxes	77 154.00 €
731 – Fiscalité locale	151 559.00 €
74 - Dotations et participations	36 990.00 €
75 - Autres produits gestion courante	20 002.00 €
042 – Opération ordre transf. entre sections	2 994.75 €
TOTAL	827 923.24 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
16 - Remboursement d'emprunts	6 272.77 €
20 - Immobilisations incorporelles	39 561.00 €
21 - Immobilisations corporelles	390 400.00 €
204 - Subventions d'équipements versées	3000.00 €
23 - Immobilisations en cours	27 000.00 €
040 - Opération ordre transf. entre sections	2 994.75 €
041 - Opérations patrimoniales	20 112.55 €
TOTAL	489 341.07 €

RECETTES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	40 608.27 €
10 - Dotations et fonds divers	23 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	215 166.51 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	300.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	187 158.99 €
040 - Opération ordre transf. entre sections	2 994.75 €
041 - Opérations patrimoniales	20 112.55 €
TOTAL	489 341.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité vote le budget principal communal
- Fixe comme suit les subventions accordées en 2022 pour un montant global de 7000€ à l'article 6574 :

Associations	Montant voté pour 2023
ACCA de St Marcel Paulel	800 €
ADLFA 31	200 €
AFC	250 €
AFM Téléthon	100 €
Anciens combattants de Verfeil	200 €
Asso. Pêche vallée du Girou	100 €
Basket Club Verfeillois	250 €
Chiens guide d'aveugle	100 €
Collège de Verfeil	100 €
Ecole de Beaupuy	100 €
Ecole de Gagnague	220 €
EFCV (football)	250 €
FNACA	200 €
Foyer Laïque de Verfeil	150 €
Foyer Rural de SMP	500 €
HAYMA (Yoga)	100 €
Jeunes agriculteurs	150 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023
ID : 031-213105018-20230413-20230205-BF

Berger
Levraut

La Belugo de Verfeil	250 €
Loisirs créatifs	200 €
Pompiers de Verfeil	150 €
RAKU PLAISIR	100 €
Les Illuminés de Nagen	1 100 €
Les Théâtrales de Verfeil	150 €
USV Judo Club	250 €
USV Rugby	250 €

Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,



Véronique RABANEL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Absents excusés : Mme Yvette LEROY.

M. Frédéric DEHAY a été désigné secrétaire de séance.

**APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN M57
Délibération n°20230206**

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 20220506 du 24 novembre 2022, le Conseil Municipal avait délibéré pour l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le Conseil Municipal l'y autorise, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 031-213105018-20230413-20230206-DE



Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,



Véronique RABANEL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : M. André BERSIA, M. Henri BERTHIER, M. Didier BOTTAREL, Mme Elisabetta BRAMBILLA, Mme Claudette CROUZET, M. Frédéric DEHAY, M. Arnaud EVRARD, Mme Yvette LEROY, Mme Véronique RABANEL, M. Paul ROUMEGOUX, M. Yannick WILLEMIN.

Absents excusés : Mme Yvette LEROY.

M. Frédéric DEHAY a été désigné secrétaire de séance.

**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
Délibération n°20230207**

Madame Le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Elle précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2022 :

TAXES	Taux en 2022 (Rappel)	Taux en 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	32.90%	32.90%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	49.80%	49.80%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	11%	11%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2023 les taux suivants, à l'unanimité :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32.90%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 49.80%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11%

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023

ID : 031-213105018-20230413-2023027-BF

Bescher
Levraut

Fait et délibéré à Saint Marcel Paulel les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,



Véronique RABANEL